

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

AMENDEMENT

N° 690

présenté par

M. Buchou, M. Leclabart, M. Sorre, M. Pellois, M. Travert, M. Bouyx, Mme Le Peih,
M. Dombreval, M. Baichère, M. Perea, Mme Leguille-Balloy, Mme Riotton, Mme Dupont,
Mme Bureau-Bonnard, Mme Vanceunebrock, M. Batut et Mme Galliard-Minier

ARTICLE 58

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.